

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 2 juillet 2024 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Messieurs les conseillers	Alfred D'Amours Pierre Fortin Urbain Bérubé Yvan Côté Réjean Fournier Louis-Régis Côté

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2024-07-71 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-72 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-73 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 juin 2024 :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Liste des comptes à payer	\$ 61,954.93
Liste des prélèvements bancaires	\$ 22,660.25
Salaires nets payés	\$ 5,951.74
Total des comptes	\$ 90,566.92

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Maire-Lyne Morneau

DÉPÔTS - ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Marie-Lyne Morneau dépose les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal.

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la Directrice générale et greffière-trésorière et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2024-07-74

DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2023

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes pour la collecte sélective 2023 a été approuvée le 19 juin 2024 par RecycQuébec, portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

DE prendre acte du dépôt fait par la directrice générale, madame Marie-Lyne Morneau, du rapport de l'auditeur indépendant, soient le rapport du coût net et la lettre d'affirmation de la direction;

D'autoriser le maire, M.Philippe Savard, et la directrice générale, madame Marie-Lyne Morneau à signer la lettre d'affirmation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAITEMENT DE SURFACE SUR LES CHEMINS LAC-DU-PORTAGE OUEST ET BANVILLE

Le conseil municipal de Sainte-Paule prend acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions concernant le projet de traitement de surface pour les chemins Lac-du-Portage Ouest et Banville.

2024-07-75

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAITEMENT DE SURFACE SUR LES CHEMINS LAC-DU-PORTAGE OUEST ET BANVILLE – GROUPE COLAS QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été publié par la directrice générale et greffière-trésorière madame Marie-Lyne Morneau sur le Système électronique d'appel d'offre du Gouvernement du Québec (SEAO) le 9 mai 2024 et dans le journal l'Avantage Gaspésie le 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues avant la date et heure limite, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 30 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a analysé les soumissions et que l'analyse démontre que GOUPE COLAS QUÉBEC INC. située au 475, Chemin Forest, St-Paul (Québec), J0K 3E0 possède la soumission conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Colas Québec Inc., le contrat pour le traitement de surface des chemins Lac-du-Portage Ouest (1 couche) et Banville (2 couches), moyennant la somme de deux cent quatre-vingt-dix-huit milles vingt-trois dollars 25/100 (298 023.25\$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 53-2-08040-23-01 ainsi que la soumission reçue le 30 mai 2024.

D'autoriser le maire, M. Philippe Savard, et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Paule, le contrat ainsi que tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-76

**MANDAT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DE L'INFRASTRUCTURE DE LA FQM –
MONSIEUR MARC LUSSIER POUR LA SURVEILLANCE DU CHANTIER DE
RECHARGEMENT GRANULAIRE ET LE PAVAGE EN MACADAM SUR LES
CHEMINS BANVILLE ET LAC-DU-PORTAGE OUEST.**

CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité de Sainte-Paule et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) relative à la fourniture du personnel technique de la FQM signé en 2019

CONSIDÉRANT QUE cette l'entente inclus le service de surveillance des travaux d'infrastructures municipales.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier et résolu :

DE donner le mandat au service de l'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM – monsieur Marc Lussier pour la surveillance complète du chantier de rechargement granulaire et le pavage en macadam sur les Chemins Banville et Lac-du-Portage Ouest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-77

APPEL D'OFFRES – INSPECTION SANITAIRES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDERANT QU'il y a lieu de refaire les inspections des installations septiques de la municipalité qui datent de l'année 2010;

CONSIDERANT QUE cette dépense de fonctionnement est prévue au budget de l'année financière 2024;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Urbain Bérubé et résolu :

- **D'**accepter le document d'appel d'offres sur invitation tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, en date de juin 2024;
- **D'**autoriser cette dernière à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres sur invitation auprès de différents fournisseurs au Québec;
- **DE** fixer la date limite de réception des soumissions au 25 juillet 2024 à 16 h.
- **D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres sur invitation afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines problématiques ou imprécisions soulevées lors de la période d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-78

APPEL D'OFFRES – ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON 2024-2025

CONSIDERANT QUE le contrat de déneigement avec le MTQ se poursuit pour la saison 2024-2025;

CONSIDERANT QUE les inventaires d'abrasif sont présentement insuffisant pour la saison 2024-2025;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Alfred D'Amours et résolu :

- **D'**accepter le document d'appel d'offres sur invitation tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, en date de juin 2024;
- **D'**autoriser cette dernière à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres sur invitation auprès de différents fournisseurs au Québec;
- **DE** fixer la date limite de réception des soumissions au 25 juillet 2024 à 16 h.
- **D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres sur invitation afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines problématiques ou imprécisions soulevées lors de la période d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public.

2024-07-79

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 juillet 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Philippe Savard, maire

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière